



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION  
Du 7 Septembre 2020**

**Présents** : Eve MAUREL, Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Bruno PEREZ, Frédéric AMOURDEDIEU, Benjamin BARNOUIN, Paul COPETE, Claude GARCIN, Christelle ORGIAS-MANZONI, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO,

**Secrétaire de séance** : Brice DE BALMAN

Signature du Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10/07/2020

**Madame Le Maire rappelle l'ordre du jour :**

- Délibération demande de subvention au titre des amendes de police 2020
- Fixation des limites de délégation du maire en matière d'emprunt
- Délibération fixant les modalités de location et les loyers de la salle Camille Claudel et de la salle des associations 2
- Délibération pour la location d'un bureau au sein de la mairie
- Délibération pour l'achat d'un terrain
- Délibération des modalités de location et du loyer du food-truck

**Madame le maire demande le retrait de l'ordre du jour :**

- Délibération transfert de compétence PLU/Carte communale à Cotelub (décision à prendre entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre)
- Délibération concernant le don d'un chemin à la commune – dossier en cours d'étude, sera présenté ultérieurement au conseil

*Acception des modifications de l'ordre du jour ? 11 voix pour*

**1- Demande de subvention au titre des amendes de police**

Madame le maire explique avoir reçu des plaintes fin Août concernant le stationnement « sauvage » dans le cœur de village. Afin de vérifier ces informations, madame Le Maire explique s'être rendue sur les lieux pendant plusieurs jours et à des horaires différents ; elle a en effet constaté des manquements au code de la route (stationnement sur les trottoirs, sur les places réservées PMR) mais également un amas de véhicules stationnés sur l'aire de retournement réservée aux services de secours.

Il semble donc nécessaire de matérialiser les places de stationnement « légales » et de créer un parking supplémentaire pour les habitants.

Madame le Maire explique donc qu'une subvention « Amendes de police » pourrait aider la commune à financer ces travaux.

- **Proposition** : matérialisation de places de parking au cœur de village
- Création d'un plateau ralentisseur rue du cœur de village ou 2 dos-d'âne
- Création de places de stationnement supplémentaire sur le parking du petit Castelas 6 ou 10
- Matérialisation de places de parking sur la départementale
- Montant estimé des travaux HT : 22 872€
- Montant de la subvention sollicitée : 16 010.40€
- Montant autofinancement communal : 6861.60€

*Le CM est-il d'accord ? 11 voix pour*

**2- Fixation des limites de délégation du maire en matière d'emprunt**

Suite à la délibération donnant pouvoir au maire sur différents points, la préfecture demande précision sur les limites de cette délégation au point 1 : « procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires »

- Proposition : préciser un montant maximum (100 000€ par an)

Madame Le Maire précise que pour sa part, quelque soit le montant de l'emprunt nécessaire, le dossier sera présenté devant le conseil municipal.

*Le CM est-il d'accord ? 11 voix pour*

**3- Délibération fixant les modalités de location et les loyers de la salle Camille Claudel et la salle des associations 2**

**Proposition :**

Salle des associations 2 : même tarifs que salle des associations 1 soit  
5€ / heure hebdomadaire, dégressif à 4.50€/heure hebdomadaire si 2h par semaine et 4€/heure hebdomadaire si 3h/semaine et plus  
Pour une location ponctuelle, tarif à la demi-journée : 15€ pour la première location afin de faire découvrir les lieux, puis 25€ les demi-journées suivantes (la 5<sup>e</sup> location gratuite)

Salle Camille Claudel : projet 2021, faire poser des cloisons amovibles, donc proposition de délibération pour location salle complète en attendant la réalisation de ce projet :

Réserver aux associations : 15€ de l'heure pour 1h par semaine et 13€ de l'heure pour 2h par semaine et plus

Les salles municipales restent accessibles gratuitement pour les associations dont le siège social est Sannois.

Pour une location ponctuelle, tarif à la demi-journée : 15€ pour la première location afin de faire découvrir les lieux, puis 25€ les demi-journées suivantes (la 5<sup>e</sup> location gratuite)

*Le CM est-il d'accord ? 11 voix pour*

#### **4- Délibération pour la location d'un bureau au sein de la mairie**

Demande de Mme Lakehal pour occuper un bureau à la mairie, budget 250€

Après prise de renseignements, nous pouvons lui louer sous convention précaire et temporaire contre redevance.

Proposition : afin de faciliter la location et limiter les dépenses de la commune, possibilité pour Mme Lakehal de faire correspondre ses heures de travail avec les heures d'ouverture de la mairie.

Nous pouvons envisager, en cas d'absence ponctuelle des 2 secrétaires, d'anticiper en lui laissant accès à la salle des associations 2.

*Le CM est-il d'accord sur le principe ? Madame Orgias-Manzoni demande pourquoi une annonce de location n'a pas été diffusée afin d'éviter que d'autres personnes puissent éventuellement en demander la location ?*

*Madame le Maire explique que la demande émane de Madame Lakehal et que la location d'un des bureaux n'avait pas été envisagé jusqu'alors. L'objectif étant d'utiliser à bon escient la surface de la mairie et ainsi abonder la section de fonctionnement, les démarches ont alors été entreprises.*

*Madame le maire précise que dans le cadre des locations de salles, les agences immobilières seront sollicitées ainsi que tous les canaux susceptibles de diffuser l'information. Suite à ces explications, 11 voix pour.*

*Le CM est-il d'accord sur le prix ? 11 voix pour*

*D'accord sur les modalités de location ? 11 voix pour*

#### **5- Délibération pour l'achat d'un terrain**

Madame le maire explique que les services de la mairie ont fait faire une évaluation par le service des domaines.

Proposition de financement : 343 154.10€ sous forme de prêt en attente de retour de la caisse d'épargne

Il sera présenté au CM le projet d'achat dès que la promesse sera signée pour validation.

*Le CM est-il d'accord pour que Madame le maire signe une promesse d'achat ? 11 voix pour*

#### **- Délibération des modalités de location et du loyer du food-truck**

Occupation de la cour par le food-truck car refus de l'agence routière de s'installer sur le délaissé au bord de la RD27

Le CM doit se prononcer pour savoir s'il est d'accord pour appliquer un loyer de 180€ ?

Dans le cadre d'un bail commercial dérogatoire de 6 mois, tacite reconduction => 11 voix pour

### **DIVERS**

- 1- Ordures ménagères : nous avons constaté un laisser-aller au niveau des containers d'ordures ménagères sur l'ensemble de la commune. Différents problèmes se posent : - non utilisation du service des encombrants, dépôt sauvage à côté des containers, ...

Madame le maire demande d'abord aux élus de communiquer activement auprès de la population afin de palier l'incivisme ; d'autre part Mme le Maire va solliciter monsieur Partage, chargé des ordures ménagères à Cotelub, afin de trouver des solutions pour les containers « en campagne » : multiplier le nombre, les placer à des endroits plus stratégiques et moins gênants pour les habitants.

- 2- Vitesse sur les routes secondaires dû aux travaux du pont d'Ansouis : les élus constatent une augmentation massive des véhicules empruntant les axes secondaires, notamment le chemin des clots et de plus une vitesse excessive en heure de pointe. Madame le maire s'engage à en informer les gendarmes pour qu'ils interviennent.

<p>Eve MAUREL Maire</p> 	<p>Armelle TOUATI 1ere adjointe</p> 	<p>Brice DE BALMAN 2° adjoint</p> 
<p>Bruno PEREZ 3ème Adjoint</p> 	<p>Frédéric AMOURDEDIEU Conseiller</p>	<p>Benjamin BARNOUIN Conseiller</p> 
<p>Paul COPETE Conseiller</p> 	<p>Claude GARCIN Conseiller</p> 	<p>Christelle ORGIAS-MANZONI Conseillère</p> 
<p>Thierry RIMBAUD Conseiller</p> 	<p>Céline SAGLIETTO Conseillère</p>	